

## MAIRIE DE LANRIGAN

# Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 24 avril 2019

Convocation affichée et envoyée : le 18 avril 2019

L'an **deux mil dix-neuf, le vingt-quatre avril** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

**Présents** : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, BUAN Janine, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph.  
**Présent aux points 02 ; 04 ; 05 ; 06 ; 07 ; 08** : DELABROISE Sébastien

**Absents excusés** : SIRET Philippe, TILLON MACAUD Cécile

**Secrétaire de séance** : Marc HAMON

### **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019.**

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

#### **24.04.19 – 11 Modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique – Modification de l'article 1<sup>e</sup> – Création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h**

Monsieur le Maire présente la délibération n°2019-01 DELA-01 de la Communauté de communes du 31 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la CCBR.

#### **Le Conseil municipal,**

- **Vu** les articles L.2113-5 II, L.5211-5-1, L.5211-6-2 3° et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de « MESNIL-ROC'H » en date du 11 décembre 2018 ;
- **Vu** la délibération n°2019-01-DELA-1 du conseil communautaire en séance du 31 janvier 2019 ;

#### **DECIDE**

- **APPROUVER** la modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique en son Article 1 comme suit :  
« Il est créé entre les communes de Baussaine (La), Bonnemain, Cardroc, Chapelle aux Filtzméens (La), Combourg, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, Iffs (Les), Lanrigan, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Mesnil-Roc'h, Plesder, Pleugueneuc ; Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiac, Trémeheuc, Tréverien et Trimer une communauté de communes qui prend la dénomination de « COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE »

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

24.04.2019-11

**Modification des statuts de la Communauté de communes  
Bretagne Romantique - Transfert de la compétence eau potable**

Monsieur le Maire présente la délibération n°2019-01-DELA-03 de la Communauté de communes du 31 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la CCBR.

Sébastien Delabroise indique que le Syndicat des Eaux de la Motte aux Anglais fonctionne bien actuellement et est très réactif pour les demandes de travaux. Il ajoute que la Communauté de Communes acquiert de plus en plus de compétences afin d'obtenir d'avantage de dotations mais qu'au final, elle se retrouve en difficulté financière.

M. le Maire précise que le transfert de compétence s'accompagne du transfert des moyens financiers, humains et techniques.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- **Vu** la loi n° 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes parue au Journal officiel n° 179 du 5 août 2018 ;
- **Vu** l'article L.2224-7 du CGCT ;
- **Vu** l'article L.5214-16 du CGCT
- **Vu** la délibération n°2019-01-DELA-3 du conseil communautaire en séance du 31 janvier 2019 ;

**DECIDE**

**Par 7 voix « contre », 1 abstention et 1 voix « pour »**

- **NE PAS APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et transférer à l'EPCI-FP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence suivante :  
« Eau » selon le 7<sup>°</sup>II de l'article L.5214-16 du CGCT ;

24.04.2019-12

**Demande d'aide financière de M. et Mme ARNAL pour le projet de vacances de leur fille Elodie**

M. Bruno ARNAL ne prend pas part ni au débat ni au vote.

M. le Maire présente la demande de M. et Mme Arnal sollicitant une aide pour les vacances de leur fille handicapée pour un séjour du 7 au 17 août 2019 au camping Mayotte Vacances à Biscarosse pour un montant de 646,83 €.

M. le Maire propose une aide de 25 ou 30 % du montant.

Karine LEMUR indique que nous pourrions avoir d'autres demandes similaires et qu'une aide de 25 % paraît appropriée.

Joseph ROUSSELOT indique que si les finances de la commune le permettent, l'aide pourrait être de 40 ou 50 %.

Après délibération,

- **5 conseillers proposent une aide 25 %, M. le Maire propose 30 % et 1 conseiller propose 40 %.**

**Le montant de l'aide sera ainsi de 25 % soit 161,70 €**

24.04.2019 – 13

**Reversement d'une subvention de 305€ au comité des fêtes pour l'organisation de la fête du patrimoine 2018**

M. le Maire informe les conseillers du versement à la commune d'une subvention, de 305 € de la part de la Communauté de Communes au titre du fonds pour l'animation et la vie sociale des petites communes suite à l'évènement « fête du patrimoine 2018 ». Il propose de reverser cette somme au comité des fêtes qui a porté financièrement cette manifestation.

Karine Lemur intervient en précisant que l'association Les Z'amusous a participé à l'organisation de cette fête et met également en place diverses manifestations. Elle demande s'il est possible que les Z'amusous bénéficient d'une partie de ces 305 €.

Sébastien Delabroise propose de répartir les bénéfices de cette journée entre les 3 associations communales.

Joseph Rousselot ne partage pas cet avis.

Bruno Arnal propose de répartir les bénéfices à 50 % au comité des fêtes, 25 % aux Z'amusous et 25 % à l'association de chasse.

M. le Maire propose que la prochaine subvention qui sera accordée sur une manifestation qui aura lieu en 2019 sur notre commune soit reversée aux Z'amusous.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser les 305 € au comité des fêtes pour l'organisation de la fête du patrimoine 2018.**

**Réalisation de revêtements en enrobés sur les voies communales**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des estimations des travaux de voirie 2019 inscrits au PPI 2018-2020 établies selon le marché à bons de commande de la CCBR.

Ces travaux consistent à mettre en œuvre des enrobés 0/10 et du calage d'accotement en 0/40 primaire sur des voies communales.

L'estimation des travaux route de la Chapelle de Land'huan est de 24 509,26 € et celle de la route de Lizion est de 14 191,75 €.

Les estimations des travaux complémentaires d'accès à la parcelle 147 sont de 1 024,13 € et de 1 758,21 € pour la reprise route de la Ville basse.

**Le montant total de ces travaux est de 41 483, 95 € TTC**

24.04.2019-14 –

**Travaux de maçonnerie et de peintures à la chapelle de Land'huan**

M le Maire a demandé à l'entreprise Ory de déterminer les causes d'apparition de fissures sur la Chapelle de Land'huan. Après examen, M. Ory a constaté que ces fissures étaient petites et probablement dues au tassement du terrain qui peut bouger en fonction des conditions météorologiques. Il a précisé que ce bâtiment n'a pas de fondations et que ces fissures n'ont pas d'incidences sur sa solidité. Il a également constaté que le linteau au-dessus de la porte était en mauvais état et à remplacer.

L'estimation de l'entreprise Ory pour le remplacement du linteau, les reprises des fissures et les raccords d'enduit est de 2 211 € TTC.

M. le Maire a demandé 2 devis pour la réfection de la peinture de la chapelle.

L'estimation de l'entreprise Pelhatre est de 1 337,45 € TTC et celle de l'entreprise L'Hermitte est de 1 285,94 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de maçonnerie à l'entreprise Ory pour un montant de 2 211 € TTC et de peinture à l'entreprise L'Hermitte pour un montant de 1 285,94 € TTC.**

Les conseillers municipaux demandent à M. le Maire de bien vouloir solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes sur ces travaux au titre de l'aide aux petites communes du territoire.

**24.04.2019-15 – Remplacement des protections des vitraux de l'église**

M. le Maire a demandé aux entreprises Turgot et « Fer sur mesure » des devis pour le remplacement des protections des vitraux de l'église.

Le devis de l'entreprise Turgot est de 7 480 € TTC y compris le traitement manuel des traverses barlotières.

Le devis de l'entreprise « Fer sur mesure » est de 4 327,20 € TTC non compris le traitement des traverses barlotières.

Les conseillers municipaux indiquent que le traitement de ces traverses pourra être réalisé directement par nos soins lorsque les protections seront retirées.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de remplacement des protections des vitraux de l'église à l'entreprise « Fer sur mesure » pour un montant de 4 327,20 € TTC.**

Les conseillers municipaux demandent à M. le Maire de bien vouloir solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes sur ces travaux au titre de l'aide aux petites communes du territoire.

**Compte rendu des délégués siégeant aux syndicats intercommunaux ou aux commissions de la CCBR.**

Sébastien DELABROISE a participé ce jour à la réunion de démarrage de l'élaboration du PLUI. Les référents des communes ont travaillé en ateliers sur les thèmes de l'identité, des mobilités et du foncier. Le bureau d'études établira un condensé des éléments recueillis en vue d'une restitution à l'ensemble des référents. Une visite en car des communes sera organisée le 24 mai pour tous les référents.

Sébastien DELABROISE ajoute qu'une restitution du travail des différentes commissions qui ont travaillé à l'élaboration du PCAET aura lieu le samedi 27 avril à la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 22h